

**BIO CENTRE**  
Siège social : 13 avenue des Droits de l'Homme  
45921 ORLEANS

**Rapports**  
**du Commissaire aux Comptes**  
**Exercice clos au 31/12/2025**

**BIO CENTRE**  
Siège social : 13 avenue des Droits de l'Homme  
45921 ORLEANS

**Rapport du Commissaire aux Comptes**  
**sur les comptes annuels**  
**Exercice clos au 31/12/2025**

**Rapport du commissaire aux comptes**  
**Sur les comptes annuels**  
Exercice clos au 31/12/2025

A l'Assemblée Générale de l'association BIO CENTRE,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BIO CENTRE, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 10 Avril 2026  
Le Commissaire aux comptes  
**ARCHE**, représenté par

**Philippe RIMMER**



## Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	2 198	2 198			
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	49 598	31 412	18 186	11 671	6 515
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	1 265		1 265	1 265	
Prêts					
Autres immobilisations financières	9 000	9 000		14 000	- 14 000
<b>TOTAL (II)</b>	<b>62 062</b>	<b>42 610</b>	<b>19 451</b>	<b>26 936</b>	<b>- 7 485</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	208 791	5 225	203 566	154 782	48 784
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	733 542	6 625	726 917	787 287	- 60 370
Charges constatées d'avance	7 143		7 143	9 067	- 1 924
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	165 091		165 091	188 448	- 23 357
<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 114 567</b>	<b>11 850</b>	<b>1 102 717</b>	<b>1 139 584</b>	<b>- 36 867</b>
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>1 176 628</b>	<b>54 460</b>	<b>1 122 168</b>	<b>1 166 520</b>	<b>- 44 352</b>

## Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
<b>FONDS PROPRES</b>			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	56 560	56 560	
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires	10 000		10 000
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles		10 000	- 10 000
. Réserves pour projet de l'entité	113 101	113 101	
. Autres			
Report à nouveau	224 675	206 124	18 551
Excédent ou déficit de l'exercice	18 349	18 551	- 202
Situation nette (sous total)	422 684	404 336	18 348
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	2 384	3 054	- 670
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>425 068</b>	<b>407 389</b>	<b>17 679</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	8 572		8 572
<b>TOTAL (III)</b>	<b>8 572</b>		<b>8 572</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	176 895	173 267	3 628
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	200 293	257 421	- 57 128
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	79 376	117 945	- 38 569
Produits constatés d'avance	231 965	210 498	21 467
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>688 528</b>	<b>759 131</b>	<b>- 70 603</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 122 168</b>	<b>1 166 520</b>	<b>- 44 352</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2025</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2024</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			

## Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Cotisations	72 655	75 248	- 2 593	-3,45
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	3 522	4 318	- 796	-18,43
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	367 346	356 428	10 918	3,06
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	757 317	836 756	- 79 439	-9,49
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Méécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions	1 457	3 926	- 2 469	-62,89
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	2 993	49	2 944	N/S
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>1 205 290</b>	<b>1 276 724</b>	<b>- 71 434</b>	<b>-5,60</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises	3 264	3 315	- 51	-1,54
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	332 180	388 715	- 56 535	-14,54
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	30 132	36 354	- 6 222	-17,12
Salaires et traitements	530 208	555 501	- 25 293	-4,55
Cotisations sociales	209 033	218 387	- 9 354	-4,28
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 088	7 744	- 1 656	-21,38
Dotations aux provisions	8 572		8 572	N/S
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	57 262	30 583	26 679	87,23
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>1 176 739</b>	<b>1 240 600</b>	<b>- 63 861</b>	<b>-5,15</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>28 551</b>	<b>36 124</b>	<b>- 7 573</b>	<b>-20,96</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	640	834	- 194	-23,26
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>640</b>	<b>834</b>	<b>- 194</b>	<b>-23,26</b>

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	9 000		9 000	N/S
Intérêts et charges assimilées	1 842	6 525	- 4 683	-71,77
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>10 842</b>	<b>6 525</b>	<b>4 317</b>	<b>66,16</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-10 202</b>	<b>-5 690</b>	<b>- 4 512</b>	<b>79,30</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>18 349</b>	<b>30 434</b>	<b>- 12 085</b>	<b>-39,71</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		14 147	- 14 147	-100
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>		<b>14 147</b>	<b>- 14 147</b>	<b>-100</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		26 031	- 26 031	-100
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>		<b>26 031</b>	<b>- 26 031</b>	<b>-100</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		<b>-11 883</b>	<b>11 883</b>	<b>-100</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	1 205 930	1 291 706	- 85 776	-6,64
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 187 581	1 273 155	- 85 574	-6,72
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>18 349</b>	<b>18 551</b>	<b>- 202</b>	<b>-1,09</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
<b>Total</b>				
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
<b>Total</b>				

**ANNEXE**

## Préambule

### - Description de l'objet social de l'entité

L'association Bio centre a pour objet l'organisation et le développement de la filière biologique en région Centre.

### - Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Les missions principales de l'association sont :

- La structuration des filières,
- La représentation des producteurs Bio de la Région Centre et le développement de la production biologique,
- L'accompagnement des opérateurs de l'aval dans leur projet,
- La communication et la promotion des produits biologiques régionaux en restauration collective, auprès du grand public et des professionnels,
- La sensibilisation des partenaires institutionnels,
- La défense des intérêts de la filière.

Les missions ont à la fois un caractère interprofessionnel et un caractère régional en fédérant les six groupements d'agriculteurs biologiques des départements de la région Centre.

Bio centre est enfin le relais régional de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique et de l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique auxquels elle adhère.

Enfin, Biocentre est l'interlocuteur des financeurs publics et des politiques de filières.

### - Description des moyens mis en œuvre

Bio centre emploie une équipe d'une quinzaine de personnes.

Elle peut être amenée à déléguer certains programmes d'actions à des partenaires / sous-traitants.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 22 168€

Le résultat net comptable est un bénéfice de 18 349€

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/04/2026 par les dirigeants.

## Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les règlements de l'Autorité des normes comptables n°2022-06 et n°2023-03, relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ces règlements ont notamment pour effet :

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

L'application de ces règlements a conduit l'association à modifier la présentation des comptes annuels.

Au 31/12/25, les incidences liées à la comparabilité des comptes sont les suivantes :

- les transferts de charges d'exploitation viennent en diminution des charges auxquels ils se rattachent,
- les charges et produits exceptionnels sont présentés en autres charges et produits d'exploitation.

## Principes, règles et méthodes comptables

### Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- changement des méthodes comptables (cf évènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice)
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

### Principales méthodes d'évaluation et de présentation

#### Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

L'association n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

#### Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### Immobilisations non décomposables

L'association a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

#### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### Contributions volontaires :

Les contributions volontaires sont non significatives.

## Notes sur le bilan actif

## Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 012		814	2 198
Immobilisations corporelles	42 239	12 113	4 754	49 598
Immobilisations financières	15 265		5 000	10 265
<b>TOTAL</b>	<b>60 516</b>	<b>12 113</b>	<b>10 568</b>	<b>62 062</b>

## Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
<b>TOTAL I</b>				
Autres immobilisations incorporelles	3 012		814	2 198
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Autres immos corporelles	4 525	725	277	4 972
Matériel de transport		250		250
Matériel de bureau et informatique	18 914	3 486	4 477	17 923
Emballage récupérables et divers	7 130	1 137		8 267
<b>TOTAL III</b>	<b>30 568</b>	<b>5 598</b>	<b>4 754</b>	<b>31 412</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>33 580</b>	<b>5 598</b>	<b>5 568</b>	<b>33 610</b>

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions brevets et droits	2 198	2 198	0	3 ans
Autres immo corporelles	6 572	4 972	1 600	de 3 à 5 ans
Matériel de transport	8 998	250	8 748	2 ans
Mat.bureau & informatiques	22 665	17 923	4 742	3 ans
Mobilier	11 363	8 267	3 096	5 ans
<b>TOTAL</b>	<b>51 796</b>	<b>33 610</b>	<b>18 186</b>	

**Etat des créances et charges constatées d'avance**

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	9 000	7 000	2 000
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	203 566	203 566	
Autres créances	726 917	726 917	
<b>Charges constatées d'avance</b>	7 143	7 143	
<b>TOTAL</b>	<b>946 626</b>	<b>944 626</b>	<b>2 000</b>

**Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	47 318
Subventions/financements	714 534
Autres produits à recevoir	11 917
<b>TOTAL</b>	<b>773 769</b>

Le poste « subventions à recevoir » s'élève à 714 534 € au 31/12/2025.

Cette somme se décompose comme suit :

Solde subvention animation 2025 de la REGION	232 308€
Solde subvention animation 2025 de la DRAAF	85 924 €
Solde subvention animation 2024 de la DRAAF	66 115 €
Solde diverses autres subventions	330 187 €

**Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif**

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	6 192	490	1 457	5 225
Comptes financiers	6 625	9 000		15 625
<b>TOTAL</b>	<b>12 817</b>	<b>9 490</b>	<b>1 457</b>	<b>20 850</b>

## Notes sur le bilan passif

## Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	56 560				56 560
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise	10 000				10 000
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	113 101				113 101
Dont générosité du public					
Report à nouveau	206 124	18 551			224 675
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	18 551	-18 551	18 349		18 349
Dont générosité du public					
<b>Situation nette</b>	<b>404 336</b>		<b>18 349</b>		<b>422 684</b>
<b>Situation nette dont générosité du public</b>					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	3 054			670	2 384
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
<b>TOTAL</b>	<b>407 389</b>		<b>18 349</b>	<b>670</b>	<b>425 068</b>
<b>TOTAL dont générosité du public</b>					

**Provisions pour risques et charges**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires		8 572		8 572
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL (II)</b>		<b>8 572</b>		<b>8 572</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>		<b>8 572</b>		<b>8 572</b>
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		8 572		
- financières				
- exceptionnelles				

**Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	176 895	176 895		
Dettes fiscales et sociales	200 293	200 293		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	78 064	78 064		
Produits constatés d'avance	231 965	231 965		
<b>TOTAL</b>	<b>687 216</b>	<b>687 216</b>		

Les produits constatés d'avance concernent des subventions pluri-annuelles pour la quote-part restant à justifier.

Le poste « autres dettes » comprend :

61 044 € de subventions perçues par Biocentre en qualité de « chef de file » à reverser aux partenaires

**Charges à payer par poste de bilan**

<b>Charges à payer</b>	<b>Montant</b>
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	48 684
Dettes fiscales et sociales	88 068
Autres dettes	4 040
<b>TOTAL</b>	<b>140 792</b>

## Notes sur le compte de résultat

### Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant justifié N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
Conseil Régional	Animation réseau 25	463 351	232 308		
Draaf	Animation réseau 25	125 432	85 924		
Divers	Divers projets	165 434	396 301	231 965	203 051
<b>TOTAL</b>		<b>754 217</b>	<b>714 534</b>	<b>231 965</b>	<b>203 051</b>

La colonne « subventions restant à percevoir » comprend :

- Le solde de subventions justifiées au cours d'exercices précédents ou au cours de cet exercice restant à percevoir
- Le solde de subventions restant à justifier au 31.12.2025 (convention pluriannuelles) et restant à percevoir

## Autres informations

### *Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés*

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 8 572€.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur:

- la méthode des unités de crédit projetées
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur l'indemnité légale
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 65 ans pour les cadres et 64 ans pour les non-cadres
- le taux de rotation du personnel : par tranche d'âges
- le taux moyen d'augmentation des salaires
- le taux d'actualisation retenu : 3.95%
- le taux moyen des charges sociales :45%
- la table de mortalité INSEE F 10/12

### *Rémunération des cadres dirigeants*

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

### *Effectif moyen*

	Personnel salarié
Cadres	12
Non cadres	1
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

### *Honoraires du commissaire aux comptes*

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 856€ .

## **BIO CENTRE**

**Siège social : 13 avenue des Droits de l'Homme  
45921 ORLEANS**

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes  
sur les conventions réglementées  
Exercice clos au 31/12/2025**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées  
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31/12/2025**

A l'Assemblée Générale de l'association BIO CENTRE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

**Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT**

---

**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Conventions avec les membres du Conseil d'Administration**

Conformément aux décisions de votre Conseil d'Administration du 7 novembre 2013, des frais d'indemnisation des administrateurs ont été versés au cours de l'exercice 2025 :

Personne concernée	Frais de déplacement	Frais de représentation	Total versé
ANTHONY NIVET	222,56 €	790,00 €	1 012,56 €
BENJAMIN SOULARD	603,20 €	1 120,00 €	1 723,20 €
CHRISTIAN MORON	151,80 €	- €	151,80 €
EMMANUEL BOURGY	9 952,97 €	10 049,32 €	20 002,29 €
JEAN-FRANCOIS VINCENT	3 251,26 €	2 890,00 €	6 141,26 €
PHILIPPE DOIREAU	1 636,92 €	1 720,00 €	3 356,92 €
PHILIPPE JOUBERT	- €	650,00 €	650,00 €
VANESSA NOEL	110,00 €	304,72 €	414,72 €
VINCENT MASSET	3 608,40 €	2 930,00 €	6 538,40 €

Fait à ORLEANS, le 10 Avril 2026  
Le Commissaire aux comptes  
**ARCHE**, représenté par

**Philippe RIMMER**

